

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2009

1. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS COMMUNAUX SE RENDANT EN FORMATION.

Quand ils ne donnent pas lieu à un régime indemnitaire particulier et conformément aux textes en vigueur, les stages effectués par les agents communaux dans le cadre d'actions de formation peuvent donner lieu à indemnisation par la collectivité. Le CM décide de mettre en place à compter du 01.01.2009 la procédure de remboursement des frais de déplacement au profit des agents communaux concernés.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Monsieur le Maire rappelle les nombreux échanges avec La Poste concernant le devenir du Bureau de MEAULNE qui selon l'Administration est en baisse de fréquentation. Il semble que la solution la mieux adaptée semble celle de l'installation d'une Agence Postale Communale pour plusieurs raisons:

- elle garantit dans les meilleures conditions la sauvegarde des services existants ;
- elle est compensée par une indemnité forfaitaire versée par La Poste qui couvre partiellement les besoins (traitement et charges patronales liés à l'embauche de l'agent, matériel, mobilier, signalétique, formation et aide au recrutement) ;
- elle permet de maintenir les contacts entre la Commune et La Poste.

Il faut cependant noter que cette opération aura un coût pour la commune (perte du loyer du bâtiment qui pourra cependant être remis en location à un particulier, frais de téléphonie, eau, gaz). Le CM autorise (11 voix pour et 4 abstentions) le Maire à signer avec La Poste, la convention organisant la mise en place d'une Agence Postale Communale à MEAULNE. Une réunion publique d'information sera programmée par La Poste.

QUESTIONS DIVERSES

- **Montant de la caution réclamée aux utilisateurs de la Salle Alain Fournier :** à compter du 01.01.2009, il est de 100 € La convention d'utilisation est mise à jour. Les présidents d'associations en seront informés par courrier.
- **Convention pour l'enlèvement gratuit des déchets verts :** elle a été signée le 5 janvier 2009 avec M.CORDONNIER, domiciliée à VITRAY, qui utilise ce type de produit pour la fabrication de compost.
- **Travaux :** la démolition intérieure d'une partie du bâti face à l'église est en cours ainsi que les travaux de réhabilitation du grand logement situé au-dessus de la Mairie.
- **Bacs roulants d'une contenance de 140 l :** le SICTOM du Val de Cher propose aux personnes intéressées, jusqu'au 20 mars 2009, l'acquisition de ce type de matériel au prix unitaire de 39,46 €TTC. Inscription, réservation et règlement sont à effectuer en Mairie.
- **Recensement de la population :** les chiffres définitifs indiquent pour MEAULNE une population totale de 792 habitants soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 1999.
- **Lecture de la lettre du Docteur BARDIOT :** ce dernier tient à remercier les élus pour la signature de la convention avec l'URCAM qui permettra l'aide à l'installation et le maintien d'un professionnel de santé.
- **Réunion de la Communauté de Communes :** le délégué informe l'assemblée de la poursuite du projet éolien. Une réunion de présentation a permis d'apporter des explications claires pour une réflexion objective. Les taux de contribution pour l'année 2009 sont annoncés.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le mercredi 18 février 2009 en Mairie de MEAULNE à 20 h 30.